



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



AGM AUDIT LEGAL
3, avenue de Chalon - CS 70004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

Atland

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Atland
40, avenue George V 75008 PARIS



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

AGM AUDIT LEGAL
3, avenue de Chalon - CS 70004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

Atland

40, avenue George V 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Atland,

Opinion

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atland relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 2.4 et 3.2 de l'annexe)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur nette comptable de 6 071 milliers d'euros, représentent 3.96 % du total du bilan. Ces titres correspondent notamment à des sociétés d'investissement immobilier. Ils sont comptabilisés à leur coût historique, augmenté des frais liés à l'acquisition, et dépréciés sur la base de la valeur actuelle des titres.

La société a mis en place des critères afin d'appréhender d'éventuelles moins-values latentes et de comptabiliser des dépréciations. Les moins-values latentes et par conséquent les dépréciations, sont déterminées en s'appuyant notamment sur la valeur des actifs immobiliers détenus par les sociétés d'investissement immobilier, déterminée par des experts indépendants ou par une promesse de vente le cas échéant.

Compte tenu des modalités de détermination de leur valeur actuelle, reposant sur les estimations des experts, et au regard de leur importance significative dans les comptes de la société, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation, nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment en :

- examinant le bien-fondé de la méthode d'évaluation utilisée pour les titres de participations sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- prenant connaissance dans les rapports d'évaluation, des qualifications et certifications professionnelles des évaluateurs externes indépendants du Groupe ;

- vérifiant la pertinence de la méthodologie employée par l'expert par rapport aux pratiques du secteur ;
- appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues par rapport au contexte économique du marché de l'immobilier français ;
- vérifiant la cohérence des loyers pris en compte dans la valorisation avec les montants comptabilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux ou réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Foncière Atland par l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1976 pour le cabinet KPMG et par l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2017 pour le cabinet AGM Audit Légal.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG était dans la 47^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet AGM Audit Légal dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Atland

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons un rapport au comité des comptes et de l'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 avril 2024
KPMG Audit IS SAS

Saint-Marcel, le 3 avril 2024
AGM Audit Légal

Romain Mercier
Associé

Yves Llobell
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan actif

Rubriques	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N) 31 /12/2022
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concession, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	998
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	998
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	8 515 434	2 444 663	6 070 771	9 924 017
Créances rattachées à des participations	131 084 228	366 577	130 717 651	123 825 177
Autres titres immobilisés	500	0	500	-3 730
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	163 294	0	163 294	869 885
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	139 763 456	2 811 240	136 952 216	134 615 349
ACTIF IMMOBILISE	139 763 456	2 811 240	136 952 216	134 616 347
STOCKS ET ENCOURS				
Matières premières et approvisionnement	0	0	0	0
Stocks d'encours de production de biens	0	0	0	0
Stocks d'encours production de services	0	0	0	0
Stocks produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0
TOTAL STOCKS ET ENCOURS	0	0	0	0
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 590 364	13 000	1 577 364	1 950 195
Autres créances	4 925 391	0	4 925 391	740 069
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	6 515 755	13 000	6 502 755	2 690 264
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5 852 783	0	5 852 783	4 428 444
Disponibilités	3 662 089	0	3 662 089	5 017 963
Charges constatées d'avance	445	0	445	8 117
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS	9 515 317	0	9 515 317	9 454 524
ACTIF CIRCULANT	16 031 072	13 000	16 018 072	12 144 788
Frais d'émission d'emprunts à étaler	232 133	0	232 133	331 934
Primes remboursement des obligations	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	156 026 661	2 824 240	153 202 421	147 093 068

Bilan passif

Rubriques	Net(N) 31/12/2023	Net(N) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	49 068 822	49 060 825
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 657 870	31 657 870
Écarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	2 859 555	2 543 213
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	5 413 571	5 421 568
Report à nouveau	7 620 102	10 288 519
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 571 766	6 326 841
TOTAL SITUATION NETTE	115 191 686	105 298 835
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	451 292
CAPITAUX PROPRES	115 191 686	105 750 127
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	539 305	462 965
Provisions pour charges	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	539 305	462 965
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	33 584 253	33 584 253
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	1 287 019	517 728
TOTAL DETTES FINANCIERES	34 871 272	34 101 981
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	0	0
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893 115	2 858 228
Dettes fiscales et sociales	591 404	3 796 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	115 638	123 062
TOTAL DETTES DIVERSES	2 600 157	6 777 995
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
DETTES	37 471 429	40 879 976
Écarts de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	153 202 421	147 093 068

Compte de résultat (première partie)

Rubriques	France	Export	Net(N) 31/12/2023	Net(N) 31/12/2022
Ventes de marchandises	0		0	0
Production vendue de services	0		0	71 579
Chiffres d'affaires nets	0		0	71 579
Production stockée	0		0	0
Production immobilisée	0		0	0
Subventions d'exploitation	0		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	660 112		660 112	1 362 965
Autres produits	12		12	37
PRODUITS D'EXPLOITATION	660 124	0	660 124	1 434 580
Charges externes				
Achats de marchandises (et droits de douane)	0		0	0
Variation de stock de marchandises	0		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0		0	0
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	0		0	0
Autres achats et charges externes	1 408 825		1 408 825	1 983 434
Total charges externes	1 408 825	0	1 408 825	1 983 434
Impôts, taxes et versements assimilés	23 643		23 643	64 791
Charges de personnel	0		0	
Salaires et traitements	423 036		423 036	574 112
Charges sociales	86 127		86 127	193 338
Total charges de personnel	509 163	0	509 163	767 451
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	107 048		107 048	153 369
Dotations aux provisions sur immobilisations	0		0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	0		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0		0	0
Total dotations d'exploitation	107 048	0	107 048	153 369
Autres charges d'exploitation	125 336		125 336	142 618
CHARGES D'EXPLOITATION	2 174 015	0	2 174 015	3 111 662
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 513 891	0	-1 513 891	-1 677 082

Compte de résultat (deuxième partie)

Rubriques	Net(N) 31/12/2023	Net(N) 31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 513 891	-1 677 082
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers		
Produits financiers de participation	22 941 822	16 908 299
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	299 395	31 782
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 230	110 252
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers	23 245 447	17 050 333
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 519 797	4 397 816
Intérêts et charges assimilées	2 408 193	2 099 472
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières	3 927 990	6 497 288
RESULTAT FINANCIER	19 317 457	10 553 045
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	17 803 566	8 875 963
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 795	57 969
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 608 303	1 447 557
Reprises sur provisions et transferts de charges	825 783	344 271
Total des produits exceptionnels	8 455 881	1 849 798
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	184 670	369
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 004 181	1 367 197
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	454 660	200 105
Total des charges exceptionnelles	8 643 511	1 567 671
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-187 630	282 127
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-955 830	2 831 249
TOTAL DES PRODUITS	32 361 452	20 334 711
TOTAL DES CHARGES	13 789 686	14 007 870
BENEFICE OU PERTE	18 571 766	6 326 841

Annexe aux comptes annuels

L'exercice clos au 31 décembre 2023 présente un total bilan de 153 202 421 € et dégage un résultat bénéficiaire de 18 571 766 €.

L'exercice 2023 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. L'exercice 2022 avait une durée équivalente, rendant pertinente la comparabilité des comptes annuels.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mars 2024.

NOTE 1. Faits marquants de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2023, la société ATLAND est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale pour le groupe composé d'elle-même et de ses principales filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95% et soumises à l'impôt sur les sociétés.

Le 31 juillet 2023, le Conseil d'administration a constaté la réalisation des conditions stipulées dans les termes et conditions du plan d'actions du 28 juillet 2021 et a attribué définitivement 727 actions de Préférence A. Afin d'émettre ces actions, une augmentation de capital d'un montant de 7 997 euros a été réalisée par incorporation d'un montant de 7 997 euros prélevé sur les comptes de réserves disponibles de la Société.

NOTE 2. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

Les estimations significatives réalisées par ATLAND pour l'établissement de ses comptes annuels portent principalement sur :

- › Les immobilisations financières ;
- › Les provisions.

2.1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat – Rappel des principes comptables

Les comptes sociaux d'ATLAND sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG, modifié et complété).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- › Continuité de l'exploitation ;
- › Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- › Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

2.4. Immobilisations financières

Méthode d'évaluation des titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, augmenté des frais liés à l'acquisition des titres.

Méthode d'évaluation des actions propres

Les actions propres correspondent aux actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et sont comptabilisées au prix d'acquisition.

Les actions propres font l'objet de dépréciations sur la base du cours de l'action ATLAND à la clôture de l'exercice.

Méthode d'évaluation des dépréciations des titres de participation des sociétés d'investissement immobilier

Pour les titres de participation des sociétés d'investissement immobilier, les moins-values latentes sont déterminées comme suit :

› Capitaux propres à la clôture + (Valeur d'expertise hors droit mais incluant une éventuelle prime de portefeuille) – [(Valeur nette comptable des actifs) + (coûts techniques nécessaires à la vente)] – Valeur nette comptable des titres de participation

L'éventuelle moins-value latente est intégralement provisionnée.

Méthode d'évaluation des dépréciations des titres de participation des autres sociétés

Pour les titres de participation des autres sociétés, une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, frais et droits inclus.

Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

2.5. Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement. Ce risque est évalué sur la base d'une analyse au cas par cas.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan pour leur coût d'acquisition.

Pour les valeurs mobilières de placement, autres que les actions propres destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, une dépréciation est comptabilisée si la valeur vénale à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et dirigeants et affectées à des plans déterminés, leur valeur comptable reste égale à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires, et une provision représentative de la moins-value attendue lors de la remise des actions gratuites est comptabilisée au passif et étalée sur la période d'acquisition des droits le cas échéant.

Lorsque les bénéficiaires des plans sont des salariés ou des dirigeants d'autres sociétés du groupe ATLAND, cette dernière comptabilise la charge en totalité dès la décision d'attribution et la refacture aux sociétés employant les bénéficiaires du plan.

2.7. Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt font l'objet d'une activation au bilan et d'un étalement linéaire sur la durée du prêt accordé. Ces frais correspondent à des frais de publicité et à des commissions versées aux établissements bancaires chargés du placement des emprunts.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Ce poste intègre également les provisions constituées sur les actions destinées à être attribuées aux salariés.

2.9. Engagements envers le personnel

Les charges de personnel concernent uniquement la rémunération de la Direction, la Société ne portant aucun salarié.

2.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les revenus de prestations de services et des refacturations des frais engagés pour le compte des filiales à l'euro.

2.11. Impôt sur les sociétés

La société ATLAND est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale pour le groupe composé d'elle-même et de ses principales filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95% et soumises à l'impôt sur les sociétés.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par chaque société intégrée comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôts réalisées par le groupe, grâce aux déficits et correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

NOTE 3. Informations relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Tableau des immobilisations en valeur brute

Libellé	Situation au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions/ Transferts	Situation au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	12 425	0	-12 425	0
Concessions marques	9 500	0	-9 500	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Sous-total immobilisations incorporelles	21 925	0	-21 925	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et Aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Agencements des constructions	0	0	0	0
Agencement siège social	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	38 147	0	-38 147	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Sous-total immobilisations corporelles	38 147	0	-38 147	0
TOTAL	60 072	0	-60 072	0

3.1.2. Tableau des amortissements et des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements	Situation au 31/12/2022	Dotations aux amortissements	Dotations aux dépréciations	Reprise sur amortissements	Reprise sur provisions	Situation au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Logiciels	12 425	0	0	-12 425	0	0
Concession marque	9 500	0	0	-9 500	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0
Agencements des constructions	0	0	0	0	0	0
Inst. Générale, Agencement	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, Mobilier	37 149	732	0	-37 881	0	0
TOTAL	59 074	732	0	-59 806	0	0

3.2. Immobilisations financières

3.2.1. Tableau des titres et des créances rattachés à des participations

Immobilisations financières	01/01/2023 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2023 Montant fin exercice
Titres de participations	17 137 064	466 666	-9 088 296	8 515 434
Créances rattachées à des participations	123 825 177	57 414 597	-50 155 546	131 084 228
Autres titres immobilisés	500	0	0	500
TOTAL	140 962 741	57 881 263	-59 243 842	139 600 162

La diminution des titres de participation s'explique principalement par la transmission universelle de patrimoine de la SC FPLI et de la SCI Luan Gramont à la société ATLAND.

Les variations des créances rattachées à des participations correspondent aux avances et aux remontées de trésorerie des filiales d'ATLAND.

Le tableau des filiales et des participations est présenté en note 5.5.

3.2.2. Tableaux des autres immobilisations financières

Autres immobilisations financières	01/01/2023 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2023 Montant fin exercice
Actions propres	542 385	414 955	-794 046	163 294
Dépôts de garantie et caution	327 500	0	-327 500	0
TOTAL	869 885	414 955	-1 121 546	163 294

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités s'élève à 4 438. Le nombre total d'actions autocontrôlées s'élève à 158 936 fin 2023 contre 130 763 fin 2022 (dont 13 062 au titre du contrat de liquidité).

A la suite de la cession des titres de la société SCI Foncière ATLAND Argenteuil Michel Carrée à la société ATLAND Résidentiel, l'indemnité d'immobilisation versée au titre de la promesse d'acquisition d'un terrain à Argenteuil (92) a été transférée à la société acquéreuse.

3.2.3. Tableau des dépréciations des immobilisations financières

Provisions	01/01/2023 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2023 Montant fin exercice
Provisions sur titres	7 213 047	1 153 220	-5 921 604	2 444 663
Provisions sur créances de participation	0	366 577	0	366 577
Provisions sur autres immo. Financières	4 230	0	-4 230	0
TOTAL	7 217 277	1 519 797	-5 925 834	2 811 240

La diminution des provisions sur titres s'explique par la transmission universelle de patrimoine de la SC FPLI et de la SCI Luan Gramont à la société ATLAND.

Les titres dépréciés concernent la SCI MP LOG et la SCI Négocar dont les actifs ont été cédés ainsi que la SAS Paris Office Partnership dont les actifs ont subi une baisse de valeur.

3.3. Créances et dettes

3.3.1. Créances et dettes en valeur brute

	Montant brut	À un an au plus	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
État des créances y compris prêts aux sociétés liées				
Actif immobilisé				
› Créances rattachées	131 084 228	4 988 623	126 095 605	
› Actions propres	163 294	163 294		
› Dépôts de garantie	0			
Actif circulant				
› Autres créances clients	1 590 364	1 590 364		
› Personnel et comptes rattachés	0			
› Avances et acomptes versés	0			
› État et autres collectivités publiques	2 153 850	2 153 850		
› Groupe et associés	2 746 402	2 746 402		
› Débiteurs divers	25 138	25 138		
› Charges constatées d'avance	446	446		
TOTAL	137 763 722	11 668 117	126 095 605	
État des dettes				
› Emprunts obligataires	33 584 253	1 084 253	32 500 000	
› Emprunts établissements de crédit	0			
› Découverts bancaires	0			
› Dépôts reçus	0			
› Fournisseurs et comptes rattachés	1 893 115	1 893 115		
› Personnel et comptes rattachés	214 433	214 433		
› Sécurité sociale, organismes sociaux	106 819	106 819		
› État et autres collectivités publiques	270 152	270 152		
› Groupe et associés	1 287 019	1 287 019		
› Autres dettes	115 638	115 638		
› Produits constatés d'avance	0			
TOTAL	37 471 429	4 971 429	32 500 000	

3.3.2. Détail et caractéristiques des emprunts

Emprunts et taux d'intérêt	Durée à l'émission (en années)	Nominal emprunté	Montant brut	À un an au plus	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunt Obligataire			32 500 000	0	32 500 000	0
Taux fixe	5	32 500 000	32 500 000	0	32 500 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédit			0	0	0	0
Taux variable		0	0	0	0	0
TOTAL			32 500 000	0	32 500 000	0

Au 31 décembre 2023, ATLAND porte un emprunt obligataire de 32 500 000 € à maturité avril 2026 et offrant un coupon fixe annuel de 4,95 %. La Société peut rembourser par anticipation cette dette à tout moment sans pénalités.

3.3.3. Opérations de couverture de taux

Opérations	Date de conclusion / opération	Nature de la couverture	Montant notionnel (en K€)	Date de début	Date d'échéance	Taux de référence
ATLAND	13/06/2019	Cap	2 000	28/06/2019	28/06/2024	E3M

Au 31 décembre 2023, ATLAND utilise des instruments financiers pour se prémunir des fluctuations des taux d'intérêts sur la dette du Groupe souscrite à taux variable.

3.4. Comptes de régularisation actif et passif

Régularisations	Actif	Passif
Factures à établir	1 362 523	
Fournisseurs avoir à établir	0	
Intérêts courus sur créance	4 988 623	
État et autres organismes	234 648	
Frais d'émissions d'emprunts	232 133	
Charges constatées d'avance	446	
Factures non parvenues		1 177 250
Intérêts courus sur emprunts		1 084 253
État et autres organismes		510 789
Produits constatés d'avance		0
TOTAL	6 818 373	2 772 292

3.5. Valeurs mobilières de placement (VMP)

Le poste de valeurs mobilières de placement est constitué à hauteur de 5 852 783 € d'actions d'autocontrôle détenues notamment en vue d'être attribuées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites émis par la Société ou en vue d'opération de croissance externe. Ce montant concerne notamment les actions déjà attribuées dans le cadre des plans en cours mentionnés au paragraphe 3.7.3.

3.6. Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt relatifs à la mise en place de l'emprunt obligataire Euro-PP ont fait l'objet d'une activation au bilan en date du 29 avril 2021 et par conséquent d'un étalement linéaire sur la durée du financement dont la date d'échéance est prévue le 29 avril 2026.

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat	Résultat au 31/12/2023	Augmentation de capital	Autres	Solde au 31/12/2023
Capital	49 060 825	0	0	7 997	0	49 068 822
Prime d'émission	31 657 870	0	0	0	0	31 657 870
Réserve légale	2 543 213	316 342	0	0	0	2 859 555
Autres réserves	5 421 568	0	0	-7 997	0	5 413 571
Report à nouveau	10 288 519	-2 668 417	0	0	0	7 620 102
Résultat de l'exercice	6 326 841	-6 326 841	18 571 766	0	0	18 571 766
Provisions réglementées	451 292	0	0	0	-451 292	0
TOTAL	105 750 127	-8 678 916	18 571 766	0	-451 292	115 191 685

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 4 460 075 actions ordinaires et de 727 actions de Préférence A, d'une valeur nominale de 11 € chacune.

Le montant du dividende par action distribué en 2023, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 2,00 €.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2024, la distribution d'un dividende d'un montant unitaire de 2.3 € par action. Sur la base des actions portant jouissance au 31 décembre 2023, soit 4 460 802 actions (y compris les actions gratuites attribuées définitivement et l'autocontrôle au 31 décembre 2023), le montant de la distribution de dividendes proposé au vote de l'Assemblée Générale du 15 mai 2024 s'élèvera à 10 259 844.60 € y compris les actions autocontrôlées.

3.7.2. Actions de préférence

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021 a créé une nouvelle catégorie d'actions de préférence sous la forme de nouvelles actions gratuites à émettre, réservées à une catégorie de salariés du Groupe.

Par décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2023, dans les termes et conditions du plan du 28 juillet 2021, il a été attribué définitivement 727 actions de Préférence A pouvant donner lieu à une émission maximum de 54 525 actions nouvelles sous des conditions de présence et de performance.

3.7.3. Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2023, la Société a émis vingt-deux plans d'actions gratuites dont cinq sont encore en cours selon le détail suivant :

Plan	Date d'attribution des actions	Date d'attribution définitive	Nombre d'actions attribuées	Conditionnées performance	Conditionnées présence
18	20/03/2022	31/03/2025	9 006	0	9 006
19	23/03/2023	23/03/2025	18 090	0	18 090
20	23/03/2023	23/03/2025	2 619	2 619	2 619
21	23/03/2023	23/03/2025	5 238	5 238	5 238
21bis	23/03/2023	23/03/2025	1 572	1 572	1 572
TOTAL			36 525	9 429	36 525

Pour les plans 18 et 19, il n'y a pas de conditions de performance, ceux-ci ne sont conditionnés qu'à la présence des salariés.

Pour les plans 20, 21 et 21 bis, les octrois d'actions sont conditionnés respectivement à des objectifs d'atteinte de marge brute et de chiffre d'affaires sur certaines filiales.

En complément de ces plans, le Conseil d'administration du 31 juillet 2023, a octroyé définitivement 727 actions de Préférence A pouvant donner lieu à une émission maximum de 54 525 actions nouvelles sous des conditions de performance au 31 décembre 2024 et de présence au 26 juillet 2025.

Par ailleurs, il n'y a pas de mécanisme de participation des salariés du groupe ATLAND au travers de PEE ou de FCPE.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2023 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a autorisé le Conseil d'administration à acheter un nombre maximal d'actions de la Société pour un montant total consacré à ces acquisitions qui ne pourra pas dépasser 24 150 000 € avec un prix maximum d'achat par action qui ne pourra excéder 70 € afin d'alimenter le contrat de liquidité signé le 9 janvier 2007 avec le CM-CIC *Securities*. Ce programme de rachat a été mis en œuvre pour une durée de 18 mois. Cette décision annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie et mise en œuvre sous la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2022.

Sous l'empire de la délégation actuelle et précédente, le Conseil d'administration a utilisé ce droit. Ainsi, au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues est de 158 936 (3,56 % du capital) dont 4 438 actions au travers du contrat de liquidité avec le CM CIC *Securities*.

3.8. Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	01/01/2023 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2023 Montant fin exercice
Contentieux	50 000	10 000	-50 000	10 000
Provision Plans actions gratuites	412 965	454 393	-338 053	529 305
TOTAL	462 965	464 393	-388 053	539 305

NOTE 4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Détail des produits d'exploitation

Postes	31/12/2023	31/12/2022
Revenus locatifs	0	71 579
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	0	71 579
Refacturations de charges	606 131	1 137 696
Transfert de charges	53 981	15 034
Autres produits	13	210 271
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	660 125	1 434 580

Conséquence des arbitrages réalisés ces dernières années, ATLAND ne perçoit plus de revenus locatifs.

4.2. Détail des charges et produits financiers

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
› Revenus des titres de participation et dividendes	22 941 822	16 908 299
› Revenus des valeurs mobilières	0	0
› Autres produits financiers	6 718	31 782
› Produits de couvertures de taux	292 678	0
› Reprises sur provisions	4 230	110 252
TOTAL	23 245 448	17 050 333
Charges financières		
› Quotes-parts de pertes sur titres de participations	629 231	531 874
› Provisions sur titres et créances de participation	1 519 797	4 397 816
› Intérêts sur prêts	1 608 750	1 567 398
› Mali de fusion	170 213	200
› Charges de couvertures de taux	0	0
› Autres charges financières	0	0
TOTAL	3 927 991	6 497 288
RESULTAT FINANCIER	19 317 457	10 553 045

Le résultat financier de l'exercice est essentiellement lié aux remontées de résultats et dividendes des filiales ainsi qu'aux frais financiers sur l'emprunt obligataire.

4.3. Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 795	57 969
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 608 302	1 447 557
› Dont produits de cession d'actifs immobiliers	0	1 400 000
› Dont produits de cession de titres	7 608 107	1 499
› Dont bonis sur rachat d'actions propres	195	46 058
Reprises sur provisions et transferts de charges	825 783	344 271
TOTAL	8 455 880	1 849 798
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 920	369
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 987 931	1 367 197
› Dont valeurs nettes comptables d'actifs immobiliers cédés	0	1 212 873
› Dont valeurs nettes comptables de titres cédés	7 608 107	1 499
› Dont malis sur rachat d'actions propres	379 824	152 825
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	454 659	200 105
› Dont dotations aux amortissements des immobilisations	266	0
› Dont dotations aux amortissements dérogatoires	0	0
› Dont dotations aux provisions pour risque	454 393	200 105
TOTAL	8 643 510	1 567 671
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-187 630	282 127

Le résultat exceptionnel de l'exercice est essentiellement lié aux cessions de titres et charges et produits relatives aux plans d'actions.

4.4. Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal groupe s'élève à 21 794 121 € pour un impôt sur les sociétés de 5 545 641 €. Le montant total de l'impôt en provenance des filiales comme si elles étaient imposées seules s'élève à 6 501 471 €. L'impôt net comptabilisé chez ATLAND correspond donc à un produit de 955 830 € pour l'exercice 2023.

L'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale est de 3 383 567 €.

4.5. Rémunération des organes d'administration et de Direction

Le montant des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'administration s'élève à 90 000 € pour l'exercice 2023 sur une base 90 000 € de budget alloué pour 2023. Les conditions de rémunération de la Direction ont été fixées par le Conseil d'administration du 23 mars 2023.

NOTE 5. Autres informations

5.1. Engagements donnés et reçus

5.1.1. Engagements donnés

› Attribution d'actions : Les plans d'actions gratuites encore en cours sont détaillés au point 3.7.3.

5.1.2. Engagements reçus

Néant.

5.1.3. Engagements liés aux emprunts (en K euros)

Délégations, inscriptions et hypothèques

Engagements	Encours
Inscription en privilèges de prêteurs de deniers	0
Hypothèques ou promesses d'affectation hypothécaire	0
Nantissement des parts sociales	37 600
Caution solidaire	82 630 002

Ratios

Dans le cadre de son emprunt obligataire signé en avril 2021, ATLAND s'engage à maintenir à chaque date semestrielle de test pour le Groupe un Ratio de Levier (Dettes Financières Nettes Corporate / EBITDA Récurrent) et un ratio LTVA (dette financière nette / juste valeur des actifs) à un niveau inférieur ou égal à ceux stipulés dans le contrat (base comptes consolidés).

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte les 2 ratios :

- › Ratio de Levier < 1,50 ;
- › Ratio LTVA < 55 %.

5.1.4. Société consolidante

La société Finexia (société contrôlante) est la société consolidante du groupe ATLAND.

5.2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.3. Passifs éventuels

Néant.

5.4. Transactions avec les parties liées

Relations avec les parties liées	31/12/2023	31/12/2022
Charge liée à la redevance de marque	21 227	20 621
Contrats de prestations de services administratives	242 092	317 076
Rémunération de la Direction	230 489	263 507
Jetons de présence alloués aux administrateurs	90 000	90 000

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations avec ses actionnaires et dirigeants.

5.5. Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et des participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% QP capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis & non remb.	Montant des cautions et avals donnés	CA HT 2023	Résultats 2023	Dividendes versés
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION										
1. Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI Négocar	1 000	-367 577	100,00%	1 504 158	0	1 193 958	0	260 922	1 193 958	0
SCI MP Log	1 500	0	100,00%	692 338	1 500	271 379	0	58 867	271 379	0
SAS Speedland	2 000 000	200 000	100,00%	3 649 400	3 649 400	0	0	1 003 534	3 488 689	1 532 957
SAS ATLAND Group	37 600	14 976 214	100,00%	37 600	37 600	102 723 281	45 000 000	3 719 319	12 122 040	10 000 000
SCI Foncière ATLAND My Valley	1 000	0	99,90%	999	999	485 281	0	303 058	2 669 929	0
SCI Foncière ATLAND Plessis Pâté	1 000	0	99,90%	999	999	1 928 404	0	616 373	63 013	0
SCI Foncière ATLAND Stains	1 000	0	99,90%	999	999	1 235 645	0	263 524	572 267	0
SCI Foncière ATLAND Provins	1 000	0	99,90%	999	999	806 028	0	95 683	357 292	0
SCI Foncière ATLAND Fallavier	1 000	0	99,90%	999	999	155 014	0	93 620	1 225 393	0
SCI Foncière ATLAND Rol Tanguy	1 000	0	99,90%	999	999	17 393 287	37 630 002	3 257 875	-629 741	0
SCI Foncière Rueil-Malmaison	1 000	0	99,90%	999	999	1 154 071	0	120 181	32 275	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SCI Synerland	1 500	0	20,00%	300	300	0	0	848 059	536 775	0
3. Participations dans les sociétés étrangères										
NA				0	0					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Participations dans les sociétés françaises										
SAS Paris Office Partnership			3,23%	2 624 645	2 374 978	3 737 880				
2. Participations dans les sociétés étrangères										
NA				0	0					
C. FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES										
NA				0	0					
TOTAL				8 515 434	6 070 771	131 084 228				